

Appel à Projet PARAMédical – APPARA Campagne 2022

Objectifs : soutenir et à promouvoir le développement d'une culture de la recherche paramédicale au sein de l'inter région Est, à encourager l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles compétences à l'échelle d'une équipe, d'un établissement ou de plusieurs structures de soins

- encourager les équipes à appréhender la méthodologie de recherche et favoriser l'émergence de projets portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche en soins
- soutenir des projets de recherche en soins, de toute thématique ou spécialité, privilégiant les questions se rapportant notamment aux stratégies de soins, les actes de soins innovants, l'organisation des soins et les parcours des patients
- consolider des résultats préliminaires afin d'induire de nouveaux projets plus ambitieux en réponse à des appels d'offre de plus grande envergure.

→ **Volet APPARA Starter :** fédérer des disciplines de recherche paramédicale en émergence ou conforter des équipes ayant déjà amorcé une dynamique de recherche **forte au sein d'un même établissement**

→ **Volet APPARA Territorial :** développer de plus grands projets de recherche partenariale impliquant **plusieurs lieux de soins / structures de l'interrégion** en visant une structuration territoriale, régionale ou interrégionale

Candidats éligibles : une seule lettre d'intention par déposant

- Auxiliaires médicaux de soins, de rééducation, appareillage et assistance technique (cf. Livre III du Code de la Santé Publique) : Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens
- Exerçant en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté en établissement de santé, maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), centre de santé (CDS), pôle de santé, cabinet médical, en mode d'exercice salarié ou libéral
- N'ayant jamais obtenu un financement interrégional du GIRCI Est (APPARA) ou national de la DGOS (Programme hospitalier de recherche Infirmière et paramédicale -PHRIP)

Projets éligibles :

- De recherche clinique effectuée chez l'être humain dont la finalité est l'amélioration de la Santé (ex : nouvelles techniques de prises en charge...) ou appliquée en santé (en vue d'acquies des connaissances nouvelles dans un objectif pratique déterminé), interventionnelle ou observationnelle, de nature quantitative, qualitative ou mixte, méthodologiquement robustes sans distinction de thématiques ou problématiques
- Ceux privilégiant les questions se rapportant notamment aux stratégies de soins, les actes de soins innovants, l'organisation des soins et les parcours des patients
- Ceux nécessitant une évaluation de l'impact attendu dans la prise en charge des patients (projets avec inclusion de patients ou de données/paramètres agrégés)
- Mono ou pluridisciplinaires (ou associant plusieurs services au sein de l'établissement)
- Monocentriques (APPARA Starter)
- Multicentriques (APPARA Territorial) associant au moins deux établissements ou structures distincts au sein d'un territoire de l'interrégion Est (GHT, régional ou interrégional) dont au moins un établissement non universitaire (CH, CHS, CHR, maison, centre ou pôle de santé, cabinets libéraux ...)
- Réalisables en deux ans (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation (extension à argumenter)
- Ceux présentant l'engagement d'un méthodologiste (lettre d'engagement et CV)
- Ceux bénéficiant du soutien d'une structure de recherche labellisée du territoire (DRCI, CRC, CIC, etc.) avec présentation d'une attestation d'engagement dès la lettre d'intention

Dépenses éligibles :

- En lien direct avec le projet : frais en personnel, frais de fonctionnement (dépenses médicales ne donnant pas lieu à amortissement, dépenses hôtelières et générales), frais de promotion (frais de gestion et frais de structure non autorisés)
- D'un montant maximal demandé à l'appel à projet de **30 000 €** (APPARA Starter, monocentrique) ou **50 000 €** (APPARA Territorial, Multicentriques)
- Les co-financements sont autorisés (souhaitable en cas de partenariat avec un industriel) sous réserve qu'ils soient inférieurs à la présente demande de financement et acquis à la date de dépôt de projet complet sur présentation d'une attestation signée du co-financeur ou du promoteur.
- Un cofinancement devra couvrir pour toutes les prestations (technique, intellectuelle, scientifique) et coûts extra interrégionaux (hors interrégion Est)

Cet appel à projet n'a pas vocation :

- A financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales, des process de formation
- A être utilisé à des fins d'évaluation des produits de santé (dispositifs médicaux non marqués CE, médicaments ou assimilés selon l'ANSM, produits à usage diététique ou d'hygiène, etc.) pour une utilisation non prévue dans les notices ou non prise en charge
- A valider des projets en management ou organisation sans recueil de « paramètres patients »

Modalités et Echéances :

1^{ère} étape : Entretien investigateur obligatoire avec la DRCI **jusqu'au 13 mai 2022**. Tout entretien investigateur demandé après cette date ne pourra pas être accordé.

2^{ème} étape : Dépôt de la lettre d'intention (LI) (accompagnée de l'attestation d'engagement méthodologique (EM), du CV de l'investigateur coordonnateur, de l'attestation de formation BPC et des 5 publications justifiant l'intérêt du projet) par mail à **promotion-interne@chu-besancon.fr** pour le **vendredi 20 mai 2022 avant 12h**. Tout dépôt effectué après cette heure sera refusé.

3^{ème} étape : Réunion de la CSIRC afin d'évaluer l'éligibilité des LI le 28 juin 2022

4^{ème} étape : Pour les LI sélectionnées, **réunion budgétaire obligatoire** avec le chef de projet DRCI, à partir du **4 juillet 2022**. Si cette étape n'est pas réalisée, le dossier complet ne pourra pas être déposé.

5^{ème} étape : **Dépôt du dossier complet** (protocole et documents annexes, budget, CV méthodologiste, attestation formation BPC, calendrier prévisionnel de financement, tableau d'inclusions, engagement co-financeur et engagement centres associés) par mail à **promotion-interne@chu-besancon.fr** pour le **20 septembre 2022 avant 12h**. Tout dépôt effectué après cette heure sera refusé.

6^{ème} étape : Réunion de sélection de la CSIRC le 29 novembre 2022

Portage : Le dépôt et le portage associent **obligatoirement** un porteur individuel en activité salariée ou libérale et une structure de santé de l'interrégion Est (établissement de santé public ou privé, maison de santé, centre ou pôle de santé) qui sera promoteur ou coordonnateur du projet et gestionnaire de son financement. Tout personnel, salarié ou libéral, appartenant à une structure ci-dessus peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux des deux structures. Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec une structure de soins éligible, pour la gestion du financement, et pour les missions et obligations de promotion du projet de recherche

Sophie DEPIERRE
sdepierre@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.87.45

Kristina MOUYABI
kmouyabi@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.83.56

Noémie NMINEJ
nminej@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.85.18

Astrid POZET
apozet@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.89.88

Elise ROBERT
e1robert@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.90.86

Ingrid TISSOT
itissot@chu-besancon.fr
Tél. : 03.81.21.84.27

Complément d'information : <https://girci-est.fr/appara/>